

LE CSE... UN AUTRE ESPACE POUR FAIRE ÉQUIPE



FAIRE DES
CONDITIONS
DE TRAVAIL
DES STAFFS
UN LEVIER DE
PERFORMANCE

LE CSE DANS LE RUGBY PROFESSIONNEL

LE CSE : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Obligatoire dans tous les clubs d'au moins 7 salariés, le Comité social et économique (CSE) est l'instance unique de représentation du personnel. Il a pour missions principales de :

REPRÉSENTER TOUS LES SALARIÉS DU CLUB	<ul style="list-style-type: none">Les élus du CSE représentent les préoccupations, intérêts de leurs collègues et aussi de tous les autres salariés du club.
FAVORISER LE DIALOGUE ENTRE L'EMPLOYEUR ET LES SALARIÉS	<ul style="list-style-type: none">Le CSE est un espace de dialogue formel et périodique entre l'employeur et les représentants des salariés. Le CSE est régi par des droits et des obligations légales.
ÊTRE CONSULTÉ SUR LA SITUATION ET LES PROJETS DU CLUB	<ul style="list-style-type: none">Le CSE est consulté sur les grandes orientations stratégiques du club, sa situation économique et financière, sa politique sociale.
CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL	<ul style="list-style-type: none">Le CSE s'assure du respect des normes de santé, sécurité, hygiène et de conditions de travail au sein du club et peut proposer des actions d'amélioration.

QUELLE EST LA COMPOSITION DU CSE ?

Le CSE est composé de **deux parties distinctes** :

- **L'employeur** (le président du club) ou son représentant (DG, RH, DAF...).
- **D'élus du personnel aussi bien joueurs que membres des staffs** (sportif, médical, administratif ...) dont le nombre varie selon l'effectif du club (exemple pour un club de 80 salariés, le CSE est composé de 5 élus titulaires).

COMMENT SONT ÉLUS LES MEMBRES DU CSE ?

L'organisation des élections se fait **à l'initiative de l'employeur tous les 4 ans** en collaboration avec :

- Les organisations syndicales de salariés concernées : TECH XV, UNIPAAR (affiliés à la CFDT) et PROVALE (affilié à la FNASS).
- Les organisations professionnelles d'employeurs concernées : UCPR (affilié au COSMOS).

QUELS INTÉRÊTS D'AVOIR UN CSE AU SEIN DU CLUB ?



QUELS INTÉRÊTS D'ÊTRE ÉLUS AU CSE ?

En faisant partie du Comité Social et Économique, c'est l'occasion parfaite pour :

- **Porter directement** les préoccupations et les intérêts du staff sportif et aussi des autres salariés (joueurs, staff médical, staff administratif...).
- Acquérir de **nouvelles compétences** (droit du travail, gestion de projet, négociation, suivi budgétaire...).
- Jouer un **rôle actif** dans l'amélioration du quotidien des salariés (suivi d'indicateurs, enquêtes en cas de risques professionnels, mise en place de mesures de prévention...).
- Aborder prioritairement les informations **stratégiques** (projets, finances, réorganisation...) tout en respectant son obligation de discrétion.
- Participer à des **décisions importantes** qui touchent directement les salariés (conditions de travail, organisation du travail, sécurité et santé au travail...).

Les élus du CSE ont droit à des formations (juridiques, économiques, santé/sécurité...) financées par le club ou le CSE, pour exercer au mieux leur mandat.

Les élus du CSE bénéficient d'une protection spéciale contre le licenciement, ce qui leur permet d'exercer leurs fonctions en toute liberté, sans craindre de représailles de la part de l'employeur. Toutefois, cette protection n'est pas absolue. En cas de motif grave et réel, les élus peuvent être licenciés, après consultation du CSE et de l'inspection du travail.

COMBIEN DE TEMPS CELA VA ME PRENDRE D'ÊTRE ÉLU CSE ?

Les réunions CSE ont lieu a minima tous les 2 mois (pour les clubs > 50 ETP).

Pour exercer leur mandat, les élus CSE disposent d'un temps dédié (heures de délégation rémunérées comme du temps de travail). Le nombre d'heures varie selon l'effectif du club (ex : 19h/mois par élu CSE pour un club de 80 salariés).

Ces heures permettent de préparer les réunions du CSE, échanger avec les salariés, effectuer des recherches ou se former, participer à des réunions extérieures.

QUELS SONT LES APPUIS EXTERNAUX DU CSE ?

Organisation professionnelle employeur



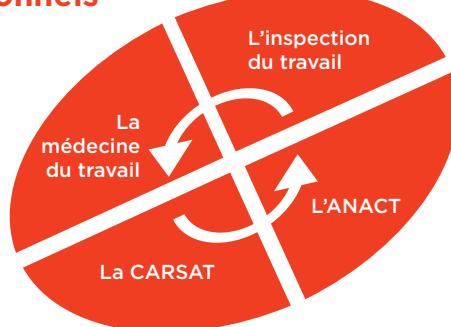
Organisation syndicale salariés



Les membres du CSE peuvent les solliciter pour :

- Être appuyés dans leurs rôles et missions au sein du CSE.
- Bénéficier d'informations et de conseils relatifs à la réglementation et à la négociation collective.
- S'appuyer sur une veille réglementaire spécifique.
- Échanger sur le CSE avec des homologues d'autres clubs.

Les acteurs institutionnels



QUELLES DIFFÉRENCES AVEC LES THÈMES ABORDÉS LORS DES RÉUNIONS DU STAFF SPORTIF ?

Les thématiques peuvent être en partie similaires et cependant les deux instances n'ont pas les mêmes vocations et impacts. C'est pourquoi, elles sont complémentaires et se nourrissent les unes des autres.



QUELS THÈMES PEUVENT ÊTRE ABORDÉS EN CSE ?

L'ordre du jour du CSE est établi conjointement par le président du CSE (employeur) et le secrétaire du CSE (élu). Les thèmes évoqués en réunion de CSE peuvent être divers et variés selon les enjeux du club :

(Liste non exhaustive)

ÉVOLUTION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE	<ul style="list-style-type: none">• Évolution du droit du travail et de la CCRP.• Évolution de la réglementation spécifique au rugby professionnel.
GESTION ET MARCHE GÉNÉRALE DU CLUB	<ul style="list-style-type: none">• Suivi d'indicateurs économiques.• Suivi d'indicateurs sociaux et liés aux conditions de travail (effectifs, contrats, arrêts de travail, accidents de travail...).• Changements organisationnels et techniques impactant les conditions de travail.
RÉMUNÉRATION	<ul style="list-style-type: none">• Salaires, primes.• Intéressement, participation, PEE.• Tickets restaurants, participation au frais de repas, chèque-vacances.• Protection sociale : mutuelle, prévoyance...
SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL	<ul style="list-style-type: none">• Horaires et rythme de travail, charge de travail et régulation.• Repos, congés, récupération, compte-épargne temps.• Articulation des temps professionnels et personnels.• Équipements et outils de travail.• Aménagement de l'environnement de travail (locaux, centre de performance, bruit, chaleur, bureau, écran...).• Relations de travail (hiérarchie-salariés/entre salariés/avec le public...).• Prévention des risques professionnels : accidents du travail, maladies professionnelles, addiction, agissements sexistes, usure professionnelle...• Accès et maintien dans l'emploi de salariés ayant des problèmes de santé.• Mesures liées à la parentalité.
ŒUVRES SOCIALES ET CULTURELLES	<ul style="list-style-type: none">• Loisirs et vacances : Chèques vacances, voyages organisés, colonies de vacances pour les enfants.• Cadeaux et événements: arbre de noël, départ en retraite.• Famille et enfants : Crèches d'entreprise, aides à la garde, cadeaux de naissance.• Culture et sport : Chèques culture, sport, billetterie à tarif réduit, sorties culturelles.



VOUS SOUHAITEZ ALLER
À PLUS LOIN



Matthieu PEYNICHOUX

matthieu.peynichoux@ucpr.fr



Emma DUMOND

emma.dumond@techxv.org



4, rue Jules Raimu - 31200 Toulouse
Tél. 05 61 50 28 40 - Mail : contact@techxv.org
TECHXV.ORG



Site de Labussière
42, avenue Émile Labussière - 87100 Limoges
Tél. 05 55 45 76 47 - Mail : contact@ucpr.fr
UCPR.FR